



# CONGÉ PARENTAL : DERRIÈRE LA MESURE SOCIALE, UNE ÉQUATION ÉCONOMIQUE

AGEFI - 27.02.2026

**«CONDITIONNER UNE PARTIE DU CONGÉ PATERNEL AU RETOUR EFFECTIF DE LA MÈRE DANS L'ACTIVITÉ CONSTITUERAIT, PAR EXEMPLE, UN MOYEN DE RAPPROCHER POLITIQUE FAMILIALE ET OBJECTIFS ÉCONOMIQUES.»**

**Le débat sur le congé parental gagne en intensité en Suisse. Deux initiatives cantonales à l'attention de l'Assemblée fédérale — l'une du Jura, l'autre de Genève — relancent la discussion, tandis qu'une initiative populaire fédérale pour un congé familial est en cours de récolte de signatures.**

Derrière ce débat se cache un mécanisme institutionnel plus complexe qu'il n'y paraît. Un congé parental comporte deux volets : le droit au congé, relevant du droit du travail fédéral, et son indemnisation, financée par les assurances sociales sur le modèle des allocations pour perte de gain. Certains cantons estiment disposer d'une marge d'action en matière d'indemnisation, Genève cherchant d'ailleurs à expérimenter un modèle facultatif, voté en 2023.

Pour les entreprises, l'introduction d'un congé parental implique des absences prolongées, des remplacements et une organisation plus complexe, avec des coûts indirects sensibles, notamment dans les PME ou les secteurs en pénurie de personnel qualifié. La question du financement reste déterminante. Toute extension des prestations sociales suppose des ressources supplémentaires. Or plusieurs réformes sont déjà en discussion très avancée, qu'il s'agisse du financement de la 13e rente AVS, de la stabilisation générale du 1er pilier ou du soutien à l'accueil extrafamilial.

Dans ce contexte, chaque hausse de cotisation salariale doit être pesée. Un seul point supplémentaire peut déjà coûter environ 27 000 francs à un revenu médian sur une carrière complète. Présentées sous forme de fractions de pourcentage, ces hausses donnent souvent

l'illusion d'un impact limité. Une étude récente de BSS Volkswirtschaftliche Beratung, réalisée pour l'Union patronale suisse, montre pourtant que cette lecture est trompeuse. Ces montants, peu visibles au moment du prélèvement, influencent directement le revenu disponible et le coût du travail en Suisse.

Le congé parental pourrait aussi produire des effets économiques positifs. En favorisant une répartition plus équilibrée des responsabilités familiales, il peut renforcer la participation des femmes au marché du travail et améliorer leur prévoyance professionnelle. Encore faut-il que le dispositif soit conçu dans cette logique. Conditionner une partie du congé paternel au retour effectif de la mère dans l'activité constituerait, par exemple, un moyen de rapprocher politique familiale et objectifs économiques.

La question institutionnelle reste également ouverte. Le Jura plaide pour une solution fédérale uniforme, tandis que Genève propose d'élargir la marge cantonale. Le fédéralisme fait partie des forces du pays, mais la coexistence de régimes divergents en matière de congé parental risquerait d'introduire une complexité supplémentaire pour les entreprises, en particulier celles actives dans plusieurs cantons.

L'acceptabilité d'un éventuel congé parental dépendra de sa capacité à concilier soutien aux familles, participation au marché du travail et financement soutenable. Car, comme dans tous les domaines, les bonnes intentions ne remplacent pas l'équilibre économique.